

SNCS-HEBD0 05 n°12

25 avril 2005

Réforme du CNRS : sifflons la fin de la récré

Vu la multiplication des pétitions ou des projets de pétitions qui circulent, on peut affirmer que la réforme du CNRS est devenue un enjeu de pouvoir entre le président et le directeur général. Mais derrière ce combat des chefs, se pose la question du devenir du CNRS à laquelle il n'est pas répondu. Le Conseil d'administration (CA) informel du 21 avril s'est orienté vers un « *consensus mou* ». Le prochain CA doit mettre en place l'organisation interne de notre établissement. Celle-ci doit être telle que rien d'irréparable ne soit fait.

Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS

Aujourd'hui aucun des deux Bernard, ni Meunier le président, ni Larrourou le directeur général, ne nous présente aucune perspective pour le CNRS à moyen terme. Dans sa lettre aux administrateurs du 8 avril, le président ne fait que préciser : « *le CNRS doit garder son organisation nationale de la recherche...* ». De son côté, le directeur général a développé sa conception du CNRS dans le projet qu'il nous a communiqué, avec Gérard Mégie, le 1^{er} mars 2004. Depuis, sur cette partie du projet, aucune discussion de fond n'a été menée.

Il devient particulièrement urgent de redéfinir la position du CNRS, alors que l'Agence nationale de la recherche (ANR) se met en place. Malheureusement, sauf forte mobilisation de la communauté scientifique, l'ANR est appelée à prendre de l'importance et à devenir pérenne. A notre sens, et à celui du directeur général qui s'est exprimé publiquement sur ce point, la création de cette agence est un danger pour l'avenir du CNRS.

La nouvelle organisation interne du CNRS doit donc être décidée au CA du 19 mai. Auparavant, elle devra avoir été présentée à la réunion préparatoire du Comité technique paritaire (CTP) le vendredi 29 avril, au CTP proprement dit le 9 mai et au Conseil scientifique le 13 mai.

Dans le document du 19 avril, le directeur général présente trois grandes mesures : 1) la création de quatre départements disciplinaires (math-informatique-physique-planète-univers, (Mippu) chimie, vivant, homme-et-société) et deux départements trans-disciplinaires (ingénierie, environnement-et-développement-durable), 2) une direction de la stratégie scientifique (DSS), 3) cinq directions inter-régionales (DIR).

On doit tout d'abord souligné que le directeur général propose que les missions des instances consultatives soient élargies. Chaque Conseil scientifique de département « *sera consulté sur la politique du département en matière de répartition des moyens entre disciplines*

scientifiques, de création et suppression d'unités, ... ». Encore un petit effort pour qu'il soit consulté sur les inter classements notamment au passage DR2->DR1! Il faut noter que les DIR seraient accompagnés par des Conseils consultatifs dont les missions, le fonctionnement et la composition restent à définir.

Il faut souligner la création de départements interdisciplinaires ou horizontaux. La nouvelle répartition a été acceptée par le Conseil scientifique. Soulignons que le rattachement de l'IN2P3 et de l'Insu au nouveau département Mippu apparaît assez artificiel. De plus, l'ensemble des personnels relevant des deux instituts représente plus de 60% des effectifs du Mippu.

Il n'y a toujours pas d'accord entre le président et le directeur général sur la DSS qui, aux dernières nouvelles, s'appellerait la DSG (direction scientifique générale).

Le point majeur de blocage reste les DIR. Si tout le monde est d'accord pour renforcer la représentation du CNRS en régions, il y a un fort désaccord sur les missions qui doivent leur être confiées. Nous en avons une conception proche de celle du président qui considère que « *ces DIR n'interviennent pas dans la gestion des unités de recherche* » mais doivent décliner la stratégie nationale du CNRS au niveau local. Nous proposons que les directeurs scientifiques adjoints (DSA) dépendent, à la fois, des directeurs de départements scientifiques et des DIR. Nous sommes opposés à la création des CDIR (Conseillers des DIR). Leur multiplication obligée créerait cette nouvelle strate administrative que tout le monde veut éviter. Notons que, parmi les DIR, celui de l'île de France pose de réels problèmes puisqu'à lui seul, il représente près de 40% du CNRS. Il y a là un vrai danger de division cellulaire en petits CNRS.

Pendant ce temps le directeur général continue de mettre en place la réforme comme si elle était acquise. Cette attitude est inacceptable. Un peu de patience, Monsieur le Directeur général !